

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS345

présenté par

Mme Guittet, M. Buisine, M. Blazy, M. Mesquida, M. Ménard, Mme Chabanne, M. Premat,  
M. Potier, M. Philippe Baumel, M. Marsac, Mme Alaux, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Récalde,  
M. Goasdoué, M. Daniel, M. Sebaoun et Mme Zanetti

-----

### ARTICLE 8

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« mettre en garde les usagers contre les »

les mots :

« faire prendre conscience les usagers des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Privilégier l'expression « faire prendre conscience des pratiques » vise à atténuer la dimension culpabilisante du terme « mettre en garde».